



Programme
MENA - OCDE
pour la Gouvernance

« Les jeunes dans la vie publique : Vers un engagement ouvert et inclusif de la jeunesse » au Maroc

DOCUMENT DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE

Septembre 2017



Moyen-Orient
et Afrique du Nord
Fonds de transition



OCDE

DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE



À PROPOS DE L'OCDE

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) est un organisme international qui a pour but de promouvoir des politiques visant à améliorer le bien-être économique et social des personnes partout dans le monde. L'OCDE est composée de 35 pays membres, d'un secrétariat basé à Paris et d'un comité formé d'experts issus du gouvernement et autres, spécialisés dans chaque domaine d'intervention de l'organisation.

L'OCDE offre un forum dans lequel les gouvernements peuvent travailler de pair afin de partager leurs expériences et rechercher des solutions aux problèmes communs auxquels ils font face, identifier les bonnes pratiques à la lumière des nouveaux défis, travailler à coordonner les politiques nationales et internationales et promouvoir les décisions et les recommandations pour élaborer de meilleures politiques pour une vie meilleure.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.oecd.org.



LE PROGRAMME MENA-OCDE POUR LA GOUVERNANCE

Le programme MENA-OCDE pour la gouvernance est un partenariat stratégique entre les pays de la région MENA et l'OCDE pour partager des connaissances et de l'expertise, en vue de diffuser les normes et les principes de bonne gouvernance qui soutiennent le processus de réforme en cours dans la région MENA.

Le programme renforce la collaboration avec les initiatives multilatérales les plus pertinentes actuellement en cours dans la région. Plus particulièrement, le programme soutient la mise en œuvre du partenariat de Deauville du G7 et aide les gouvernements à répondre aux critères d'éligibilité pour devenir membre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Grâce à ces initiatives, le Programme agit comme un des principaux défenseurs de la gestion des réformes de la gouvernance publique en cours dans la région MENA.

Le programme fournit une structure durable pour le dialogue de la politique régionale ainsi que pour des projets pays spécifiques. Les projets reflètent l'engagement des gouvernements de la

région MENA à mettre en œuvre des réformes de leur secteur public afin de libérer leur potentiel de développement social et économique dans le contexte des attentes grandissantes des citoyens en matière de services publics de qualité, d'inclusion dans l'élaboration des politiques publiques et de transparence.

En s'appuyant sur son réseau d'experts pairs et de décideurs politiques, le programme regroupe des praticiens de haut niveau des pays MENA et OCDE pour échanger leurs bonnes pratiques, renforcer leurs capacités et fournir un soutien à la mise en œuvre pour répondre à la demande des citoyens de bénéficier d'une politique ouverte et inclusive, des services publics réactifs de haute qualité et des institutions gouvernementales transparentes et responsables.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.oecd.org/mena.



Moyen-Orient et Afrique du Nord Fonds de transition

LE FONDS DE TRANSITION MENA DU PARTENARIAT DE DEAUVILLE-G7

En mai 2011, le partenariat de Deauville a été lancé comme une initiative mondiale à long terme qui permet aux pays arabes en transition d'établir un cadre basé sur un soutien technique pour renforcer la gouvernance pour des gouvernements transparents et responsables et établir un cadre économique pour une croissance durable et inclusive.

Le Partenariat de Deauville s'est engagé à soutenir l'Égypte, la Jordanie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et le Yémen et le Fonds de Transition est l'un des leviers pour mettre en œuvre cet engagement. Le Fonds de Transition démontre un engagement conjoint des membres issus du G7, du Golfe et des partenaires régionaux et des institutions financières internationales et régionales à soutenir les efforts des populations et des gouvernements des pays partenaires en révisant leur système économique afin de promouvoir une gouvernance plus responsable, une croissance durable et des possibilités d'emploi accrues pour les jeunes et les femmes.

Le programme de gouvernance MENA-OCDE met actuellement en œuvre des projets du Fonds de transition MENA en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet «Les jeunes dans la vie publique: Vers un engagement ouvert de la jeunesse», financé par le Fond de transition MENA du Partenariat Deauville G7, soutient les efforts de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie pour favoriser un engagement actif et inclusif des jeunes dans la vie publique et pour une mise en place de services publics qui répondent pleinement aux besoins des jeunes.

Le projet comprend des activités spécifiques aux pays et des occasions de dialogue sur les politiques régionales et d'échange de connaissances entre les pays de la région MENA et les pays membres de l'OCDE. Il comprend également une Revue des politiques de la jeunesse de chaque pays, qui fournit analyse et recommandations sur la base des bonnes pratiques et leçons apprises des pays MENA et des pays de l'OCDE. Enfin, un guide des meilleures pratiques observées dans les pays de la région MENA ainsi que ceux de l'OCDE dans le cadre de l'engagement des jeunes dans la vie publique sera également élaborée.

Au Maroc, le projet soutient le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les ministères et les gouvernements infranationaux ainsi que la société civile active en matière de jeunesse dans les domaines suivants :

- Un soutien au processus de mise en œuvre de la stratégie nationale intégrée la jeunesse à tous les niveaux du gouvernement ;
- Un renforcement du cadre législatif et institutionnel aussi bien au niveau national que régional et local ;
- Une promotion des moyens innovants pour renforcer le dialogue entre les jeunes et les autorités publiques.

GESTION DU PROJET

Un comité de pilotage élargi, où siègent des représentants de différents ministères ayant un lien avec la jeunesse ainsi que des acteurs non-gouvernementaux, suit le projet au Maroc. Le projet veille à inclure tous les acteurs, institutionnels et non institutionnels, en collaborant non seulement avec l'administration publique mais aussi avec les associations, les jeunes non adhérents à la société civile ainsi que les autres agences de coopération internationale.

L'OCDE a procédé à une série de réunions de revue par les pairs au niveau central et local, pour rencontrer des représentants de l'administration et de la société civile afin de réunir les informations nécessaires à la préparation de la Revue des politiques de la jeunesse au Maroc, avec des recommandations adaptées au contexte marocain et des exemples des bonnes pratiques issues des expériences des pays membres de l'OCDE. Ont participé aux missions des représentants du Secrétariat de l'OCDE ainsi que des pairs de la France et de la Fédération

Wallonie-Bruxelles. La Revue sera également alimentée par les résultats des différentes activités d'échange et de renforcement des capacités.

OBJECTIF DU DOCUMENT

Le présent document fournit une synthèse des enjeux de gouvernance publique liés aux politiques de la jeunesse au Maroc, soulevés par les différents intervenants rencontrés dans le cadre de la série des réunions de revue par les pairs au niveau central et local. Sur la base d'une analyse descriptive, il offre une première analyse de la propension du cadre et des pratiques institutionnelles et juridiques au Maroc à donner lieu à des résultats stratégiques adaptés aux jeunes. Pour chacun des domaines identifiés, le document présente des exemples de bonnes pratiques des pays membres de l'OCDE et des pays MENA. Il s'agit d'un document préliminaire, qui fournira une base pour la discussion des domaines prioritaires qui devraient être couverts par la revue de l'OCDE.

TABLE DES MATIÈRES

1. Vers une redynamisation de la SNIJ	4
2. Rôle et capacités du Centre de Responsabilités pour une mise en place effective de la SNIJ	5
3. Vers une territorialisation des politiques de jeunesse : défis et opportunités de la régionalisation avancée	7
4. Quels leviers juridiques et institutionnels pour les jeunes au Maroc?	9
5. Vers une réforme des Maisons de jeunes au Maroc	11
6. Offrir aux jeunes les garanties d'une plus grande participation à la vie publique dans le cadre d'un gouvernement ouvert	13
7. Quel engagement politique des jeunes au Maroc ?	15
8. Vers l'intégration d'une perspective jeunesse dans la formulation des politiques et l'élaboration des services publics	16
9. Relever le double défi des jeunes femmes au Maroc	18

1. Vers une redynamisation de la SNIJ

DESCRIPTION

Au Maroc, 30% de la population est âgée de 15 à 29 ans et 27% de la population a moins de 14 ans. Le poids démographique de la jeunesse pourrait représenter un réel atout si la jeunesse était en position de participer concrètement aux activités économiques, sociales, politiques et culturelles du pays. Ainsi, la Constitution marocaine de 2011 stipule qu'il incombe aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures appropriées en vue d'étendre et de généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays (Art. 33). Les réformes apportées par la nouvelle Constitution de 2011 viennent en réponse aux revendications de caractère social, économique et politique de milliers de jeunes au Maroc.

Lors de son discours du 20 août 2012 à l'occasion du 59ème anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple, S.M. le Roi du Maroc a affirmé que : « ... [La jeunesse] doit ... être traitée comme une force de dynamisation du développement. Il est donc impératif de mettre au point une stratégie globale qui mettrait fin à la dispersion des prestations fournies actuellement à notre jeunesse, et d'adopter une politique intégrée qui associe, dans une synergie et une convergence, les différentes actions menées en faveur des jeunes ». Ainsi, le Gouvernement marocain a initié un processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse (SNIJ), une action pilotée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS).

La SNIJ s'inscrit dans une ambition générale de placer les jeunes au cœur des politiques publiques et de concrétiser les dispositions de la nouvelle Constitution. Elle a pour but de mieux orienter, coordonner et promouvoir la cohérence des politiques publiques qui touchent la jeunesse au Maroc. En effet, et bien que le Maroc dispose de plusieurs stratégies sectorielles ayant un impact sur les jeunes, un cadre stratégique commun pour les politiques de la Jeunesse au niveau national n'existait pas et les efforts publics envers les jeunes restent confrontés à de nombreux défis. L'objectif de la SNIJ est donc de fournir un document de référence qui puisse guider les politiques publiques et orienter l'intervention et les efforts des acteurs en matière de politique intégrée de la Jeunesse. Avec la mise en place du nouveau Gouvernement en avril 2017, la SNIJ ainsi qu'un plan d'action sont en cours de finalisation pour publication et adoption.

ANALYSE

Alors que plusieurs départements ministériels ont élaboré leurs propres stratégies avec certains objectifs touchant les jeunes, la SNIJ bénéficie toujours aujourd'hui de l'adhésion des départements. La valeur ajoutée de la Stratégie, tant au niveau de la vision globale qu'elle présente, de la complémentarité et de la coordination renforcée qu'elle permettrait, et du dialogue qu'elle soutiendrait sur ce sujet particulièrement fédérateur, a été réaffirmée et reconnue à plusieurs reprises. Ainsi, l'objectif de la Stratégie serait de permettre aux acteurs gouvernementaux concernés de mener une réelle action intégrée des politiques de la Jeunesse. Il s'agit également d'un outil clé pour faire un suivi et une évaluation des actions menées pour la jeunesse, et pour mieux communiquer sur ces dernières.

Une relance politique de la SNIJ a été jugée nécessaire par les intervenants aux missions de revue par les pairs pour assurer la mise en place de cette stratégie. Le contexte actuel a été présenté comme une opportunité pour remettre la SNIJ sur l'agenda du Gouvernement et relancer le dialogue autour des paramètres de sa mise en œuvre. La discussion de telles stratégies au Conseil de Gouvernement et la mise en place d'un comité ministériel sur la jeunesse présidé par le Centre de Responsabilité est une pratique courante des pays de l'OCDE afin de générer une adhésion et une mobilisation politique de haut niveau pour donner l'élan nécessaire à la mise en œuvre de telles stratégies.

Par ailleurs, et afin de renforcer l'impact de la SNIJ, et de s'engager dans une discussion rassemblant les différentes parties prenantes, il convient de partager les avancées et réalisations du MJS ainsi que de certains départements dans le cadre des politiques de la jeunesse, d'échanger autour des défis associés et d'identifier de nouveaux projets interministériels (par exemple la création d'un Pôle de jeunesse regroupant les services à destination des jeunes) et de nouvelles mesures envisagées par le MJS, ou encore le développement de structures d'appui et d'évaluation (par exemple les observatoires existants ou à créer, des partenariats avec les universités etc). En effet, un effort de communication autour de la SNIJ permettrait de renforcer la confiance et de créer une dynamique positive autour de ce document, tout en facilitant les prochaines étapes de sa mise en place. Au-delà d'un simple outil pour informer les agents publics et les citoyens des efforts entrepris par l'administration, la communication institutionnelle est également un outil clé pour convaincre, rallier, et permettre des changements de comportement qui sont essentiels pour la réussite des réformes. Les recherches et analyses démontrent ainsi que la réussite d'une réforme ou de la mise en place d'une stratégie dépend largement de parties prenantes clés, et de leurs changements d'attitudes, d'opinions ou de comportements. La communication institutionnelle est donc un moyen stratégique afin d'assurer la pérennité des actions de l'État, et un instrument de la réforme et de la

modernisation de l'État. Cette communication doit également être axée sur une ouverture et une participation citoyenne afin de mettre en place un réel échange autour de l'information et passer à un rôle actif du citoyen et des jeunes dans ce cadre. Il convient par ailleurs de revenir sur l'importance d'inclure dans le plan d'action de la SNIJ une priorisation des objectifs et cibles, une budgétisation claire, un partage des responsabilités, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Une coopération basée sur la confiance entre gouvernement, société civile et jeunes est par ailleurs primordiale pour permettre à la Stratégie de réussir. Dans cette optique, replacer les jeunes au cœur de cette Stratégie qui les concerne en premier lieu est fondamental. En effet, suite aux consultations étendues qui ont eu lieu avec les jeunes pour l'élaboration de la Stratégie, il est important de souligner la nécessité de les inclure tout le long du processus, y compris lors de l'actualisation de la stratégie, de sa mise en œuvre, ainsi que lors du suivi et de l'évaluation. Des exemples de ce type de coopération au Maroc ont été mentionnés dans le cadre des entretiens et pourraient servir de bonnes pratiques et de leçons apprises, à l'image du secteur de la Santé au sein duquel les jeunes sont impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques de la santé tant au niveau du relevé des besoins à couvrir que de l'information à fournir.

BONNES PRATIQUES DE PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Au Québec, la Politique Jeunesse correspond à un cadre de référence sur 15 ans (jusqu'en 2030) pour le gouvernement et ses partenaires, ayant pour objectif d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes publics. Une Stratégie d'Action Jeunesse (la plus récente pour 2016-2021) vient alors cibler les priorités et mesures complétant l'offre de service gouvernemental ». Ce document contient plus de 90 mesures, dont 60 sont nouvelles. Le Secrétariat à la Jeunesse investit plus de 200 millions de dollars sur 5 ans dans ce cadre, pour mettre en œuvre des mesures dont il est responsable, somme à laquelle s'ajoutent les contributions des autres ministères et organismes.

2. Rôle et capacités du Centre de Responsabilités pour une mise en place effective de la SNIJ

DESCRIPTION

La diversité des actions menées en faveur de la jeunesse requiert une coordination permettant de déployer au plus près des besoins des jeunes les moyens nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie, de leur formation et de leur épanouissement personnel. La nature transversale des politiques de la jeunesse nécessite par ailleurs la définition claire d'un Centre de Responsabilité (CdR) qui serait responsable de mener la politique et d'opérer la coordination nécessaire. Cela pourrait être un Ministère (le MJS) ou un comité interministériel.

Un comité interministériel pour la jeunesse a été prévu dans le cadre de la SNIJ avec pour objectif de favoriser la mise en œuvre de la stratégie et de permettre une approche plus transversale et intégrée des politiques publiques envers la jeunesse marocaine. Tel que précisé dans la SNIJ « le comité permettra aux responsables de tous les ministères compétents de se réunir une fois par trimestre pour assurer la collaboration interministérielle, sectorielle et interdisciplinaire concernant le suivi de l'exécution de la stratégie et du plan d'action. Le comité pourra prendre des décisions basées sur des rapports sur l'état d'avancement préparés par l'organe responsable retenu pour la mise en œuvre ».

Plus particulièrement, la mise en œuvre de la SNIJ est une initiative ambitieuse qui nécessite un leadership de haut niveau, une coordination efficace, un suivi et une évaluation méthodique, ainsi que des moyens financiers et des ressources humaines adéquates et durables. Selon les entretiens effectués, le budget alloué à la jeunesse au sein du MJS correspond à 17% du budget du Ministère, qui lui représente 1,04% du budget global de l'Etat.

ANALYSE

La SNIJ préconise la création d'un comité interministériel assurant le suivi de sa mise en œuvre auprès des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux concernés. Ce comité doit encore se réunir afin d'assurer la coordination des différentes initiatives prévues dans le cadre de la SNIJ finalisée et son plan d'action et de s'accorder sur les moyens de suivi et d'évaluation de la mise en place de la SNIJ au niveau national et local.

Le comité interministériel pour la jeunesse gagnerait à se voir composé d'un panel élargi d'acteurs gouvernementaux comprenant l'ensemble des départements travaillant sur des politiques Jeunesse ou pouvant toucher les jeunes. De plus,

une représentation adéquate des jeunes, des associations de la jeunesse et de la société civile dans le cadre de ce comité, au-delà de la jeunesse partisane et de la fédération des colonies de vacances permettrait de rétablir la confiance avec les jeunes et de créer un engagement autour de la stratégie. Cela pourrait être effectué en invitant davantage de jeunes et d'associations de jeunes à intégrer le comité, ou en organisant des réunions entre certains représentants du comité et les associations de la jeunesse. Se rapprocher des associations telles que celle identifiées par l'UNESCO dans le cadre de l'initiative NET-MED youth Maroc permettrait par exemple de garantir une plus grande représentativité et un dialogue plus constructif avec des acteurs de la jeunesse actifs sur le terrain. Par ailleurs, il est fondamental de prendre en considération les propositions émises par les représentantes de la jeunesse marocaine, d'en assurer un véritable suivi ainsi que de revenir vers ces représentants et d'échanger autour des résultats des consultations et des choix qui ont été fait.

De plus, les capacités du CdR pour effectuer un suivi et une évaluation de la stratégie et/ou des politiques de la jeunesse sont essentielles. En effet, un système de suivi et d'évaluation est indispensable à l'élaboration des politiques publiques saines et cohérentes. Il permet de s'assurer que les politiques publiques atteignent leurs objectifs, facilite l'identification des difficultés susceptibles d'affecter leur mise en œuvre et apporte des réponses aux problèmes éventuels sur la base des leçons tirées des précédents succès et défis. Suivi et évaluation viennent par ailleurs légitimer l'utilisation des fonds et ressources publics. Ils fournissent également aux acteurs un ensemble de données permettant de vérifier la satisfaction des objectifs du gouvernement. La pertinence du suivi et de l'évaluation des politiques publiques va donc de soi, tant ils contribuent à une élaboration des politiques publiques empiriquement informée et servent les objectifs de responsabilisation¹.

Le réseau des maisons des jeunes constitue enfin une base solide sur laquelle peut s'appuyer le MJS pour la mise en place de la SNIJ. En effet, partant d'une présence territoriale très importante, les maisons des jeunes font figure de lieux de rencontres et d'échange pour les jeunes marocains (cf. la section 5 de ce document). La création de Directions Régionales du MJS s'inscrit ainsi également dans cette optique. Le rôle de coordinateur de ces représentants du MJS au niveau régional facilitera l'actualisation et la mise en place de la SNIJ notamment à travers une plus grande coordination avec l'échelon provincial et une gestion des investissements dans le domaine de la jeunesse plus proche des besoins territoriaux. Le recours aux données du Haut-Commissariat au Plan (HCP) sur les taux d'analphabétisme, de chômage ou encore de réussite des jeunes au baccalauréat permet une identification plus ciblée de ces besoins (cf. la section 8 de ce document).

BONNES PRATIQUES DE PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Des comités interministériels sont fréquents dans les pays de l'OCDE. Certains de ces comités sont présidés par le Premier Ministre avec le Ministère de la Jeunesse jouant le rôle de Secrétariat, d'autres sont présidés par le Ministère de la Jeunesse. Au **Québec**, l'unité administrative responsable du dossier Jeunesse est le Secrétariat à la Jeunesse, lequel appartient au Conseil Exécutif du Bureau du Premier Ministre. Un comité interministériel, coordonné par le Secrétariat, travaille sur les dossiers prioritaires et œuvre à une meilleure collaboration interministérielle. Par ailleurs, la Stratégie d'Action Jeunesse contient une mesure « Rencontres perspectives jeunesse » qui vise à créer des espaces de consultations permettant aux jeunes et aux organismes de la jeunesse d'être consultés lorsque le gouvernement développe de nouvelles politiques.

En **Slovénie**, la coordination des politiques de la jeunesse au niveau interministériel est facilitée par 17 coordinateurs jeunes. Ces derniers, sont basés dans les ministères et agissent comme accélérateurs de l'information et points focaux pour le Bureau de la Jeunesse du pays.

1. OCDE (2016), Le Gouvernement Ouvert : Contexte Mondial et Perspectives – Éléments Clés

3. Vers une territorialisation des politiques de jeunesse : défis et opportunités de la régionalisation avancée

DESCRIPTION

C'est au niveau local que les jeunes ont le plus d'interactions, et le contact le plus direct avec l'administration. Par ailleurs, les besoins des jeunes peuvent être très différents d'une région à une autre, notamment compte tenu de forts écarts de développement humain. Ces besoins incluent aussi bien l'amélioration de la qualité de vie, la recherche d'emploi ou de nouvelles opportunités, que la consolidation de véritables espaces de représentation et concertation avec les jeunes. En effet, selon une note informative du Haut-Commissariat au Plan de 2014², les disparités du PIB entre les régions se sont fortement accentuées, à l'image d'un écart moyen entre les régions aggravé de 5.6% en l'espace d'une année. Par ailleurs, et de manière générale, les attentes des jeunes au niveau local et au niveau national divergent. En effet, alors que les discussions au niveau national peuvent porter sur des politiques ou stratégies (d'emploi par exemple), au niveau local, l'interaction concernera des demandes plus concrètes notamment auprès des municipalités (tel que la mise en place d'un local ou d'un terrain de sports par exemple). De plus, la perception du délai au niveau local est plus courte, et les résultats des politiques publiques plus concrets pour les citoyens, grâce à la capacité des gouvernements locaux à rassembler des informations touchant au cœur des opportunités et défis de ces derniers. Enfin, le gouvernement local est le niveau d'administration vers lequel les citoyens se tournent en premier afin de résoudre leurs problèmes les plus urgents³. Ainsi, une planification stratégique reposant sur une coordination verticale des politiques de la jeunesse est cruciale. Celle-ci gagne à être basée sur une approche du niveau national au niveau local, mais également du bas vers le haut (« bottom-up approach »). Dans le cadre de la Constitution de 2011, le Maroc s'est engagé dans un vaste chantier de « régionalisation avancée » afin de contribuer au développement économique et social du pays par un renforcement de l'administration territoriale. Avec la publication des lois organiques en Juillet 2015, c'est une nouvelle organisation institutionnelle et administrative du pays qui a commencé à se mettre en place.

Dans le cadre de ces lois organiques, il est prévu l'adoption par chaque région du Maroc d'un Programme de Développement Régional (PDR) dès la première année du mandat du Conseil de la Région. Ce PDR a été conditionné par un texte réglementaire fixant les modalités propres à l'élaboration du PDR et soulignant l'importance d'adopter une approche participative

pour l'élaboration de ces plans. Chaque région est chargée de l'élaboration et du suivi de l'exécution du PDR.

Par ailleurs, le Dahir n 1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n111-14 relative aux régions prévoit dans son article 117 la création de 3 instances consultatives, dont une instance propres aux centres d'intérêt des jeunes :

1. une instance consultative, en partenariat avec les acteurs de la société civile, chargée de l'étude des affaires régionales relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre ;
2. **une instance consultative chargée de l'étude des questions relatives aux centres d'intérêt des jeunes ;**
3. une instance consultative, en partenariat avec les acteurs économiques de la région, chargée de l'étude des affaires régionales à caractère économique.

Il s'agit de mécanismes participatifs de dialogue et de concertation pour favoriser l'implication des citoyens et citoyennes et des associations dans l'élaboration et le suivi des PDR, selon les modalités fixées dans le règlement intérieur de la région.

Au niveau communal, de nombreuses initiatives sont mises en place pour soutenir les jeunes. Par exemple, le projet « Commune amie des enfants et des jeunes », soutenu par l'UNICEF en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales), le MJS et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) avec l'appui de l'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE) qui a été menée depuis 2010 au Maroc vise à améliorer l'accès des enfants et des jeunes (de 0 à 24 ans) à l'éducation, aux services de santé, à la culture et aux loisirs en incitant les collectivités territoriales à intégrer ces questions dans leurs plans d'action pour le développement. Pour cela, ce programme vise à créer une synergie entre les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé pour la mise en œuvre d'un plan communal de développement prenant en compte les priorités pour les enfants et les jeunes.

ANALYSE

Le Maroc mène une série d'expériences de bonne gouvernance locale, élément clé d'une administration publique efficace et efficiente. Les réformes de la gouvernance locale doivent permettre un renforcement des capacités institutionnelles, managériales et financières des collectivités⁴.

Certaines régions ont commencé à mettre en place des instances consultatives concernant les centres d'intérêt des jeunes, dans le cadre d'une plus grande autonomie qui leur

2. http://www.hcp.ma/Les-Comptes-regionaux-de-l-annee-2014_a1791.html

3. OCDE (2016) : Le Gouvernement Ouvert : Contexte Mondial et Perspectives

4. OCDE (2017), Accompagner les réformes de la gouvernance locale au Maroc, à paraître.

est attribuée dans ce domaine. Ces instances peuvent dès lors jouer un rôle clé permettant d'assurer la représentativité des jeunes et des associations de la jeunesse et pour l'identification des besoins des jeunes au niveau local. Certaines régions établissent actuellement les critères de composition de ces instances, prenant en compte par exemple les membres d'association travaillant au moins à l'échelon provincial afin de garantir une certaine adaptabilité au contexte régional, ou encore la présence dans la région du siège de l'association. Une Instance serait ainsi composée de membres de la société civile et d'experts. D'après les acteurs concernés par la mise en place de ces instances, notamment les Conseils Régionaux, il serait particulièrement utile de développer un programme permettant de dynamiser l'ensemble des instances régionales de la jeunesse, ainsi qu'un plan d'accompagnement pour permettre à ces instances de mener à bien leurs rôles. Les initiatives d'organisations telles que USAID, Programme Concerté Maroc ou Counterpart ont été mentionnées dans ce cadre.

Pour permettre à ces instances d'être de vrais moteurs de la participation citoyenne des jeunes, les problématiques suivantes semblent être primordiales :

- Quels critères pour la mise en œuvre des instances sur les jeunes, quelle composition, et quel mandat ?
- Quel serait le rôle de ces instances dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des PDR ainsi que de la SNIJ et de sa mise en œuvre?
- Comment renforcer la représentation des jeunes et des associations de la jeunesse au sein des instances régionales et plus précisément de l'instance concernant les intérêts des jeunes?
- Comment favoriser les échanges de pratiques entre les différentes instances régionales, et entre les instances régionales et le niveau national (y compris le Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative qui est prévu), et comment « faire remonter » les besoins à couvrir par le niveau régional ou national ?
- Comment assurer l'approche « bottom-up » à partir du niveau local? Comment s'assurer que les demandes locales soient aussi recueillies au niveau régional ?
- Quel besoin d'accompagnement pour ces instances ?
- Quel rôle de l'Institut National de la Jeunesse et de la Démocratie qui a vocation à être décliné sur les régions dans ce cadre?

De plus, un échange autour des initiatives pour les jeunes prévues dans les PDR et leur recoupement avec la SNIJ est essentiel. Dans le cadre du PDR, la région de Marrakech-Safi prévoit par exemple la mise en place d'un observatoire pour

l'évaluation des données comprenant tous les domaines relevant de sa compétence, ainsi que ses propres indicateurs régionaux de suivi et de performance. Des indicateurs axes sur les jeunes peuvent être préconisés dans ce cadre. Dans l'optique de faciliter le partage et la circulation d'informations sur la question, les travaux de cet observatoire pourraient aussi être reliés à ceux d'autres banques de données nationales.

Par ailleurs, la mise en application des lois organiques de 2015 portant sur le processus de régionalisation avancée permettra l'élaboration d'une nouvelle nomenclature budgétaire par programmes et projets au niveau régional. Ceci devrait faciliter la sectorisation des dépenses allouées aux politiques régionales sur la jeunesse et par conséquent la détermination de politiques adaptées aux diagnostics du territoire.

Une véritable coordination avec les municipalités doit aussi être étudiée compte tenu de leur mandat et de leurs compétences particulières directement liées aux intérêts de la jeunesse (politique culturelle et sportive, transports locaux). L'intégration des besoins de la jeunesse marocaine au sein des plans d'action communaux (à travers le diagnostic participatif) et leur implication dans les actions menées dans le cadre du gouvernement ouvert au niveau local, ainsi que la participation des jeunes dans le suivi et l'évaluation pourraient en effet être des moyens efficaces de parvenir à cet objectif.

Au vue de la récente expérience du Maroc dans le cadre de la mise en œuvre des trois lois organiques suite à la réforme constitutionnelle, il convient de mieux clarifier la répartition des rôles et compétences des principaux acteurs gouvernementaux de la jeunesse au niveau régional. Cela est en effet indispensable pour garantir une mise en œuvre efficace des politiques publiques de la jeunesse et ce de manière adaptée à la nouvelle organisation territoriale prévue par le processus de régionalisation avancée. Par ailleurs, il serait nécessaire de doter les nouvelles structures au niveau régional des capacités nécessaires pour mettre en œuvre les PDR.

Le choix d'une région pilote dotée d'un label jeunesse, et qui pourrait servir d'exemple en termes de politiques de la jeunesse et de coordination a été avancée par plusieurs interlocuteurs et pourrait alimenter le débat autour des défis et opportunités que représentent les politiques territoriales de la jeunesse. Une pratique similaire a été mise en place en 2016, où 11 communes au sein de 6 régions au Maroc, en coopération avec le collectif «Démocratie et modernité» et l'association Targa, et avec l'appui de l'ambassade de Grande-Bretagne, ont bénéficiées d'un programme dit « Label Commune citoyenne ». Cet outil d'accompagnement des progrès effectués dans le sens de la bonne gouvernance locale a pour objectif de proposer aux élus locaux et aux fonctionnaires communaux marocains des exemples de bonnes pratiques existantes. Les 5 principes du label sont la participation, la transparence et la reddition des comptes, l'égalité et l'équité, l'efficacité, l'efficience et la coopération et la solidarité. Par ailleurs, les acteurs rencontrés

sont revenus sur l'importance d'encourager la mutualisation des compétences et les échanges réguliers entre les régions, notamment dans le cadre de l'association des régions du Maroc et des directions du MJS au niveau des régions.

BONNES PRATIQUES DE PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Parce qu'il est important de créer un espace de partage régulier avec tous les acteurs, les préfets en **France** ont été invités à réunir régulièrement un comité d'administration régionale « jeunesse » (instruction du 3 juin 2013) afin d'examiner et suivre les modalités et l'effectivité de la mise en œuvre des mesures gouvernementales en faveur des jeunes, en liaison notamment avec les partenaires locaux, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les mouvements associatifs et les organisations de jeunes. Un plan d'action par région a été lancé en 2014, sur la base du plan Priorité Jeunesse National et des besoins spécifiques des jeunes sur le territoire identifiés par les comités d'administration régionaux « Jeunesse ».

Aux **États-Unis**, tant les autorités locales que la jeunesse ont bénéficié d'une véritable coopération au niveau local. En effet, les jeunes de la région d'Atlanta ont été invités à agir comme des « leaders civiques » et des conseillers à l'élaboration du Plan Régional d'Atlanta en 2015, lequel envisage des politiques publiques et projets à développer pour assurer un niveau de vie élevé pour les habitants de la région sur les 25 ans à venir. Plusieurs points clés ont alors été déterminés afin d'encourager une participation stable et continue de la jeunesse locale tout au long du processus, notamment à travers une approche complémentaire mêlant l'organisation de forums locaux avec des opportunités d'engagement en ligne.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) en collaboration avec huit pays partenaires européens a développé un projet ayant pour objectif de renforcer l'engagement des jeunes dans l'Union européenne pour en faire un espace dans lequel ils peuvent améliorer leurs conditions de vie et trouver un avenir prometteur. A travers ce projet, le pouvoir d'action des jeunes élus locaux et régionaux a été renforcé pour qu'ils puissent contribuer au débat européen et augmenter leur participation dans la vie démocratique de l'UE.

4. Quels leviers juridiques et institutionnels pour les jeunes au Maroc?

DESCRIPTION

La Constitution marocaine de 2011 prévoit la création d'un « Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative » (CCJAA) « chargé d'étudier et de suivre les questions intéressant ces domaines et de formuler des propositions sur tout sujet d'ordre économique, social et culturel intéressant directement les jeunes et l'action associative, ainsi que le développement des énergies créatives de la jeunesse, et leur incitation à la participation à la vie nationale, dans un esprit de citoyenneté responsable ». Le Conseil a également pour objectif « d'étendre et de généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays, ainsi qu'à aider les jeunes à s'insérer dans la vie associative ».

Dans cette optique, un projet de loi Numéro 89-15 relatif à ce Conseil (CCJAA) a été adopté par la Chambre des Représentants en juillet 2017, suite à plusieurs discussions notamment autour de la composition et du mode de fonctionnement du Conseil.

Il convient par ailleurs de souligner l'importance de l'accès aux droits des jeunes. En effet, une étude menée en 2015 par la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) du ministère de l'Économie et des Finances marocain avance le double constat qu'il existe encore d'importantes disparités régionales dans l'accès à divers secteurs publics (éducation, santé, justice) et que celles-ci tendent à s'approfondir compte tenu des différences de développement actuelles. Le rapport « Droits, recours et représentation: Un rapport mondial sur l'accès à la justice pour les enfants » de l'ONG onusienne Child Rights International Network publié en 2016 souligne par exemple des carences importantes en termes d'accessibilité des enfants à la justice et plus particulièrement en matière non-pénale.

ANALYSE

Les entretiens lors des missions de revue par les pairs ont souligné l'importance de placer le débat sur le CCJAA dans le cadre des discussions plus générales autour de la participation des jeunes dans la vie publique, et de faire le lien avec la mise en place des instances régionales de la jeunesse et des conseils locaux.

L'objectif principal du CCJAA est de suivre les questions intéressant les jeunes et de formuler des propositions sur tout sujet d'ordre économique, social et culturel intéressant directement les jeunes et l'action associative. Ainsi, le conseil semble correspondre davantage à une commission d'avis plutôt qu'à un conseil de jeunes qui serait l'organe de représentation des jeunes pour tout ce qui concerne les questions de jeunesse

tel qu'est le cas dans nombre de pays de l'OCDE. Tel que souligné au cours des entretiens et à l'image de la pratique de pays membres de l'OCDE, il pourrait ainsi être recommandé d'assurer une plus grande représentativité de la jeunesse et de la société civile au sein du Conseil. En effet, puisqu'il s'agit d'avis sur des questions intéressant directement les jeunes, ce sont les jeunes eux-mêmes qui, outillés, peuvent le mieux parler de leur situation. Par ailleurs, le choix des membres composant le Conseil doit également garantir une véritable représentativité des acteurs impliqués dans le domaine de la jeunesse, tant au niveau central qu'au niveau local.

D'un autre côté, il est primordial de s'assurer que la voix des jeunes puisse remonter de manière officielle à travers ce Conseil. En effet, et pour répondre à la problématique de représentativité des jeunes, il est indispensable que le Conseil puisse s'appuyer sur l'avis des jeunes. Les mécanismes de travail/fonctionnement du CCJAA peuvent répondre en partie à cette problématique. En effet, il serait important de clarifier la manière par laquelle le CCJAA travaillera avec les associations de la jeunesse, ainsi qu'avec les jeunes qui ne font pas partie d'associations pour élaborer ses avis. Par ailleurs, le CCJAA pourrait s'appuyer sur les instances régionales de la jeunesse ainsi que sur l'Institut National de la Jeunesse.

La création de commissions « ad hoc » assurant le travail de fond et à long terme pourrait également être envisagée. Il conviendrait également de préciser la qualité des services sur lesquels s'appuiera le Conseil aussi bien dans sa fonction de collecte d'information que d'émission d'avis pour le Gouvernement.

Un élément clé de la réussite du CCJAA repose par ailleurs sur la portée des avis que le Conseil émettrait et la manière d'assurer que ces avis soient réactifs et adaptés aux besoins identifiés. Il convient donc de clarifier le rôle que joueraient ces avis, leur publicité et quelle serait l'obligation de rendre compte sur le suivi de ces avis. La diversité des personnes consultées doit également être assurée dans la récolte des avis : tendances politiques, idéologiques, différents secteurs représentés, parité homme-femmes, statut social (étudiant, travailleur, chercheur d'emploi, personne ni en emploi, éducation ou formation (NEET) etc). L'origine géographique devrait pouvoir être prise en considération également. La pluralité des avis favoriserait en effet une plus grande objectivité dans les avis remis.

Enfin, il convient de donner au Conseil des moyens adaptés pour une mise en œuvre efficace de son mandat. Cela passe notamment par l'allocation d'un budget détaillé et établi en fonction des activités. Il convient également de s'assurer que les rapports et conclusions du Conseil soient publiés et présentés au grand public, ainsi qu'aux jeunes à travers des canaux de communication adaptés mais aussi au Parlement, de manière régulière.

Outre le CCJAA, le MJS s'est lancé dans une réflexion sur les mesures législatives nécessaires pour assurer un accompagnement global des jeunes au Maroc. Ainsi, il serait opportun de sensibiliser et mobiliser les parlementaires, notamment sur les moyens de garantir que les besoins des jeunes soient représentés, ainsi que sur le rôle des instances nationales et locales de jeunesse.

BONNES PRATIQUES DE PAYS MEMBRES DE L'OCDE

De manière générale, les conseils de la jeunesse des pays de l'OCDE varient du point de vue de leur structure institutionnelle, composition, mandat et influence dans les processus de décisions. Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) en **France** est le fruit d'une demande des organisations de jeunesse et de la nécessité d'élargir la réflexion sur les politiques de jeunesse à tous les domaines qui touchent la vie des jeunes et à tous les acteurs. Né de la fusion entre le Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse, le Conseil national de la jeunesse et le Conseil national des missions locales dans une volonté de simplification, il est une innovation institutionnelle majeure car il associe les jeunes étroitement à la construction des politiques publiques. Le COJ peut notamment être consulté sur les projets de loi et de textes réglementaires et adresser au Gouvernement toutes propositions en vue d'améliorer la situation des jeunes. Il est au carrefour des acteurs des politiques de jeunes et un lieu de dialogue pour esquisser de nouvelles orientations stratégiques de politique de jeunesse. Le COJ, créé par décret, est composé de 8 collèges, regroupant 84 membres. Il réunit l'État, les collectivités territoriales, les jeunes et leurs organisations, les associations et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, les organismes d'insertions des jeunes et les partenaires sociaux.

Le Conseil de la Jeunesse est l'organe d'avis officiel et de représentation des jeunes de **Belgique francophone**. Sa mission principale est de porter la parole des jeunes au niveau national et international. Il défend l'intérêt des jeunes en négociant directement avec les hommes et femmes politiques du pays. Le Conseil récolte la parole des jeunes sur le terrain auprès de la Communauté française, et la relaye ensuite au niveau communautaire, national, européen ou international. Le Conseil a vocation à être consulté par différents organes politiques, principalement par le Ministre de la Jeunesse de la Communauté française, sur tout ce qui touche de près ou de loin à la jeunesse. Pour se positionner sur des sujets liés aux compétences fédérales, le Conseil de la Jeunesse travaille généralement en partenariat avec ses homologues germanophones et néerlandophones. Les avis du Conseil de la Jeunesse ne sont pas contraignants. Toutefois, en cas de sollicitation de l'avis du Conseil de la Jeunesse par un Ministre, celui-ci doit justifier par écrit, dans les 60 jours de la réception de l'avis, les raisons de l'éventuelle non prise en compte de ce dernier. Cela permet de prendre au sérieux les avis remis et pour les jeunes de savoir que leur avis n'a pas été négligé.

En ce qui concerne le développement de mesures législatives portant sur les jeunes, il convient de préciser que la plupart des pays de l'OCDE incluent des dispositions spécifiques à la jeunesse dans plusieurs lois, plutôt que des lois qui touchent la jeunesse comme concept global. Au **Québec** par exemple, les jeunes sont ciblés dans plusieurs lois dans les différents ministères (Éducation, protection de la jeunesse, etc.). Des lois plus spécifiques viennent compléter ces leviers, tels qu'une loi sur l'interdiction de disparités de traitement et la loi de 2016 qui prévoit que chaque Conseil d'Administration des sociétés d'État doit être constitué d'au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination. Certains pays de l'OCDE ont toutefois promulgué une loi sur la Jeunesse, qui est un cadre législatif général et complet identifiant les principaux acteurs et champs d'action dans ce domaine, destiné tant au gouvernement qu'à la société civile travaillant avec et pour la jeunesse. Celle-ci peut définir des éléments-clés de ce secteur, incluant ce qu'est la jeunesse et l'objectif des institutions qui lui sont dédiées, la tranche d'âge représentée par la jeunesse, les actions à prendre par le gouvernement et les personnes qu'elles visent, ainsi que des considérations spécifiques en matière financière et budgétaire. En **Slovénie**, la Loi sur l'Intérêt Public dans le Secteur de la Jeunesse⁵ de 2010 a pour objectifs de définir ce qui est entendu par « secteur de la jeunesse » et de déterminer les acteurs et intérêts inhérents à ce domaine. Par ailleurs, la loi entreprend d'identifier les moyens de mise en œuvre de politiques publiques et d'initiatives en faveur de la jeunesse slovène, notamment à travers l'appui financier aux programmes de ce secteur. Au **Luxembourg**, la loi de juillet 2008 sur la jeunesse a une approche plus générale et détermine un ensemble de principes et de définitions ainsi que le champ d'application des mesures prises en faveur de la jeunesse luxembourgeoise.

5. Vers une réforme des Maisons de jeunes au Maroc

DESCRIPTION

Les maisons de jeunes au Maroc sont des établissements publics voués à offrir aux jeunes la possibilité de s'épanouir à travers une multitude d'activités socio-culturelles, et de se former. Elles constituent également un espace « d'apprentissage social et démocratique ».⁶ Ainsi, il s'agit de structures pouvant jouer un rôle clé pour renforcer l'engagement des jeunes dans la vie publique. La visite des maisons de jeunesse « Al Amal » à Rabat, « El Onk » à Casablanca et celle d'Aït Ourir a permis de souligner ce rôle essentiel que peuvent jouer de telles structures. Il existerait actuellement plus de 650 Maisons de Jeunes (« Dar Chabab »), foyers féminins et centres d'accueil au Maroc, répartis sur tout le territoire. Leur budget, alloué en fonction de leurs activités, représenterait 50% des dépenses d'investissement du MJS selon les entretiens menés.

Les jeunes marocains et marocaines sont conscients du rôle central que peuvent jouer les associations et Maisons de Jeunes en facilitant plusieurs dimensions de leur intégration sociale dans un premier temps ; puis en tant que mécanisme de résilience qui les aiderait à éviter les conséquences néfastes de l'inactivité et du désengagement. Certaines Maisons de Jeunes délivrent des formations sur les dangers auxquels pourraient faire face les jeunes (drogue, violence et criminalité, radicalisation...). Pour les jeunes scolarisés, ces structures proposent un encadrement pédagogique en faisant appel à des professionnels bénévoles et en offrant à ces jeunes un soutien scolaire, des cours de langues ou une orientation pour leur permettre de mieux organiser leur avenir. Pour les jeunes qui ne sont ni en éducation, emploi ou formation, les Maisons de Jeunes pourraient représenter des plateformes de solutions de structuration de temps libre à travers des formations professionnelles techniques qui ne nécessitent pas une scolarisation par la suite et qui permettent d'entrer directement dans le milieu professionnel.

ANALYSE

Le MJS a fait preuve de sa volonté de réformer certains aspects des Maisons de Jeunes, et a pour objectif d'en définir les priorités. Il est également question de mettre en place de nouvelles maisons « pilotes » ou « espace jeune idéal ». Un échange autour des avantages d'une uniformisation des modes de fonctionnement des Maisons est crucial dans ce cadre, afin de garantir la complémentarité des programmes offerts par ce type de structures et optimiser leur impact. Échanger autour des moyens et pratiques de ces Maisons et des initiatives mises en place pourrait assurer une plus grande fréquentation, notamment

5. http://www.ursm.gov.si/fileadmin/ursm.gov.si/pageuploads/pdf/ZJIMS/ZJIMS_ENG.pdf

6. Site du MJS www.mjs.gov.ma

par les jeunes femmes et par les jeunes ni en éducation, emploi ou formation. Au-delà des problématiques liées aux installations, équipements et infrastructures, une réflexion autour d'un éventuel élargissement des compétences des Maisons de Jeunes pour en faire des structures où les jeunes peuvent développer des projets d'engagement citoyen pourrait être bénéfique. Ainsi, il serait crucial d'élargir les compétences des Maisons de Jeunes et foyers de femmes pour en faire des structures où les jeunes filles et garçons peuvent développer des projets d'engagement citoyen. Par ailleurs, une refonte de ce système gagnerait à inclure une mutualisation avec d'autres Départements, comme par exemple la création de points « info jeunes » permettant aux jeunes de se renseigner sur tout type de service ou droit public, ou la création d'un lien avec l'espace santé jeune.

Ce tissu institutionnel et associatif très solide pourrait être particulièrement bénéfique à la mise en place de la SNIJ, notamment en développant l'accueil informel par les Maisons de Jeunes et ainsi renforcer celles-ci comme plateformes attractives pour la jeunesse marocaine au niveau local. La présence d'un conseil élu par l'ensemble des adhérents au sein de certaines Maisons de Jeunes et l'action collaborative des associations avec les municipalités reflètent indubitablement des efforts en ce sens. Par ailleurs, le développement d'un programme créant un conseil recouvrant l'ensemble des conseils de Maisons de Jeunes d'une région permettra une meilleure coordination de celles-ci.

Enfin, une réflexion autour de l'amélioration de la formation des animateurs travaillant au sein des Maisons de Jeunes et des mécanismes de recrutement (y compris la nécessité de passer par la contractualisation pour pallier au déficit de ressources humaines) a été relevée par les acteurs rencontrés,

BONNES PRATIQUES DE PAYS MEMBRES DE L'OCDE

L'Information Jeunesse (IJ) naît en **France** en 1967 d'une « nécessité d'apporter une réponse au besoin essentiel d'information de la jeunesse ». Il s'agit d'un réseau de 1300 structures labellisées par l'Etat, qui proposent un accueil libre, anonyme et de qualité, où les jeunes peuvent trouver des informations de type généraliste sur des sujets tels que l'enseignement, la formation professionnelle, les métiers, l'emploi, le logement, le droit, la santé, les loisirs, la culture et la mobilité internationale. Elles mettent à leur disposition une documentation thématique en libre consultation et des espaces spécialisés : santé, droit, Europe. L'information délivrée est actualisée, vérifiée et sourcée. Elle est adaptée à la demande des publics jeunes dans la perspective de leur autonomie et dans le respect de leur anonymat. Le réseau IJ est constitué de structures nationales, régionales et infra régionales, permettant une couverture complète du territoire métropolitain et ultra marin. Ces structures font l'objet d'une labélisation de l'Etat, dont les modalités et conditions sont définies par l'article 54 de la Loi « Egalité Citoyenneté » du 27 janvier 2017 et les textes réglementaires associés.

Les Centres de Jeunes dans la **Fédération Wallonie-Bruxelles** sont des associations implantées localement qui ont pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active, responsable et solidaire, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique et culturelle. Ces Centres développent une politique de jeunesse locale et encouragent la mise en œuvre et la promotion des pratiques socioculturelles et de création. Certains Centres de jeunes sont à l'origine d'initiatives d'actions locales de développement telles que l'organisation de conseils communaux de jeunes, d'aide aux devoirs ou d'actions en milieu ouvert pour des jeunes en situation précaire. Le conseil d'administration doit être composé, en permanence, d'au moins un tiers d'administrateurs âgés de moins de 26 ans.

6. Offrir aux jeunes les garanties d'une plus grande participation à la vie publique dans le cadre d'un gouvernement ouvert

DESCRIPTION

La participation des jeunes dans la vie publique peut prendre plusieurs formes, allant d'une participation aux élections, l'appartenance à un parti politique ou un mouvement social, ou le bénévolat et l'engagement civique. En 2012, un sondage conduit par le HCP a mis en lumière le manque d'engagement important de la jeunesse marocaine dans les processus de prise de décisions publiques.

La participation de la jeunesse aux décisions qui la concernent est l'un des facteurs de succès de l'action de l'État à tous les niveaux. Par ailleurs, donner l'opportunité aux jeunes d'être considérés comme partenaires à part entière, d'être écoutés et décisionnaires permet de renforcer leur confiance dans l'Etat. Enfin, l'engagement des jeunes dans la vie publique peut également avoir un impact économique à long terme. En créant des espaces pour que les jeunes puissent s'exprimer et façonner des politiques publiques reflétant leurs objectifs et ambitions, cela permettrait d'aboutir à un environnement économique encourageant davantage l'activité commerciale, l'entreprenariat des jeunes et la création d'emplois.

L'éducation civique joue un rôle primordial permettant de préparer les jeunes à une plus grande participation à la vie publique. Le MJS et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique mettent en place plusieurs initiatives dans ce cadre. Le parlement des jeunes, formé de lycéens et de collégiens qui se réunit une fois par an en est un exemple clé.

Les stratégies et initiatives du gouvernement ouvert⁷ constituent un moyen important pour que la voix des jeunes soit entendue. Le Maroc s'est engagé à mener à bien des réformes importantes en matière de gouvernement ouvert et a, en ce sens, officiellement fait part de son souhait d'intégrer le Partenariat du Gouvernement Ouvert (PGO). Un Plan d'Action National 2017-2018 a ainsi été développé par le gouvernement marocain couvrant des initiatives pour plus de transparence, de redevabilité et d'intégrité, ainsi qu'une plus grande participation citoyenne dans les processus de décision, notamment à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cet engagement s'inscrit dans le cadre des réformes en cours depuis plusieurs années qui visent la promotion des mécanismes

de moralisation de la vie publique et le renforcement des valeurs de transparence et d'intégrité. Pour ce faire, un comité de pilotage comprenant des institutions publiques ainsi que de nombreuses associations de la société civile ont été mis en place. Il est à noter qu'actuellement la jeunesse n'est pas encore représentée dans ce comité, ce qui marque une opportunité manquée afin de faire entendre leur voix.

ANALYSE

Le regroupement de jeunes ou d'institutions de jeunesse est un élément clé pour renforcer la participation des jeunes marocains à la vie publique. En effet, il est nécessaire de donner à la jeunesse marocaine le moyen de se rassembler en réseaux ou Forum de la jeunesse afin d'interagir de manière constructive avec l'État. Par ailleurs, adopter une démarche inclusive des jeunes entraîne la nécessaire prise en considération des intérêts de la jeunesse non organisée.

De plus, des institutions gouvernementales comme non-gouvernementales ont souligné l'importance de renforcer une culture de la participation et la nécessaire existence au préalable de structures gouvernementales adaptées afin de permettre le développement de mécanismes et d'initiatives favorisant la participation des jeunes Marocains et Marocaines dans la vie publique. En effet, alors que plusieurs initiatives émanant de la société civile ou des organisations internationales existent, il semble opportun de renforcer le rôle du gouvernement dans ce cadre. Il convient par ailleurs de soutenir davantage les initiatives portant sur le renforcement des capacités des jeunes sur la communication avec les autorités publiques et sur le développement de projet. Le rôle des associations de la jeunesse ainsi que de l'Institut National de la Jeunesse et de la Démocratie dans ce cadre est primordial. En effet, il semblerait opportun d'explorer le rôle que peut jouer l'Institut de la Jeunesse et de la Démocratie pour la récolte de la parole des jeunes à travers les associations de la jeunesse et de sa synthèse, pour la formation des dirigeants des organisations de la jeunesse et leur accompagnement dans la mise en œuvre de leurs projets. Il convient également d'identifier le renforcement des capacités et de ressources nécessaires à l'Institut pour ce faire.

Le renforcement des capacités de la jeunesse pour leur pleine participation dans la vie publique pourrait également être assuré dans le cadre des activités d'éducation civique à l'école, pierre angulaire pour inculquer la culture de participation aux jeunes. Cela passe par ailleurs en s'assurant de la formation des enseignants dans cette optique. La mise en œuvre de programmes de formation de jeunes par les jeunes ou de renforcement des capacités des jeunes pourrait aussi s'effectuer à partir des Maisons de jeunes qui pourraient jouer un rôle primordial dans ce cadre. Une coordination entre le MJS, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social et le Ministère de l'Éducation dans ce cadre pourrait porter des fruits au moyen et long terme.

7. L'OCDE définit le gouvernement ouvert comme étant une culture de la gouvernance basée sur les principes de transparence, intégrité, redevabilité et participation des parties prenantes en faveur de la démocratie et de la croissance inclusive.

Les initiatives de Gouvernement Ouvert mises en place par le gouvernement marocain peuvent intéresser les jeunes et gagneraient à être développées avec leur concours. Les efforts du Gouvernement marocain pour la transparence budgétaire, la refonte du système de communication institutionnelle, la création d'une plateforme électronique pour les citoyens, la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2015-2025) ou encore l'implication des jeunes pour améliorer les services publics tels que prévus par le nouveau Programme de réforme de l'Administration pourraient bénéficier grandement du soutien des jeunes Marocaines et Marocains. Par ailleurs, l'ajout d'un engagement sur la jeunesse dans le cadre du plan d'action actuel sur le gouvernement ouvert serait une opportunité pour assurer plus de visibilité pour les efforts d'ores et déjà engagés envers les jeunes, et permettrait une mutualisation des efforts des différentes parties prenantes autour des politiques de jeunesse, tout en soulignant les efforts du Maroc en tant qu'acteur du gouvernement ouvert sur le plan international.

Par ailleurs, il convient de souligner l'importance du projet de loi sur l'accès à l'information qui est actuellement en cours de discussion au Parlement et qui constitue une pierre angulaire des agendas pour un gouvernement ouvert à travers le monde. En effet, l'accès à l'information est intrinsèquement lié à la bonne gouvernance et l'état de droit et constitue un pilier de l'engagement des jeunes dans la vie publique. Ces lois permettent non seulement aux jeunes de connaître leurs droits et les services qui leur sont accordés, mais également de participer au suivi et l'évaluation de l'activité du gouvernement. Il convient de rappeler la nécessité pour cette loi d'être conforme aux standards internationaux et l'importance d'impliquer l'ensemble de la société dans ce processus qui requiert non seulement des structures et procédures adaptées mais également un véritable changement culturel pour une mise en œuvre efficiente de la loi.

BONNES PRATIQUES DE PAYS MEMBRES DE L'OCDE ET DES PAYS MENA

En **Tunisie**, certaines maisons de jeunes organisent des « clubs d'intégrité » qui ont pour objectif de familiariser les jeunes avec les grands principes de l'intégrité à travers des formations pour mieux comprendre les rôles et moyens d'action des autorités locales ainsi que des visites de terrain de celles-ci.

En **France**, Alors que les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, coordonnés au sein du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), sont reconnus comme un observatoire et un laboratoire d'idées, une force de proposition et d'interpellation sur la jeunesse et l'éducation populaire, et qu'ils sont inscrits dans des dynamiques de co-construction des politiques publiques, les jeunes sont encore peu représentés au sein des instances dirigeantes des institutions, y compris celles dont l'activité leur est dédiée. En 2012, l'Etat a mobilisé le Fonds d'Expérimentation Jeunesse

(FEJ) pour accompagner le rassemblement de 18 organisations de jeunes dirigées par des jeunes en vue de travailler conjointement à la création d'une forme de représentation et d'expression nouvelle. Ainsi est né le Forum Français de la Jeunesse (FFJ), qui s'inspire du Forum européen de la jeunesse, et réunit toutes les tendances politiques. Le FFJ vise à construire un espace autonome d'expression de la jeunesse en France et à être un interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics. Il a déjà rendu 6 avis sur « La représentation des jeunes en France », « De nouvelles politiques en direction des jeunes », « la santé », « le vote et la participation des jeunes en France », « formation, insertion professionnelle des jeunes, quelles conditions pour un parcours choisi ? », « enjeux climatiques – les jeunes, force de proposition ». Le ministère chargé de la jeunesse consulte régulièrement le FFJ et le CNAJEP et les associe au pilotage des travaux et consultations qu'il mène en amont des comités interministériels de la jeunesse ou des bilans du plan priorité jeunesse. Il promeut auprès des ministères partenaires du plan et de ses divers interlocuteurs la participation des jeunes à la construction des politiques qui les concernent.

À ce jour, tous les pays de l'OCDE ont adopté une loi sur l'accès à l'information. Dans la région MENA, 5 pays en comptent une (Jordanie en 2007, Yémen en 2012, Soudan en 2015, Tunisie en 2016 et plus récemment le Liban en 2017).

7. Quel engagement politique des jeunes au Maroc ?

DESCRIPTION

Lors de son discours royal à l'occasion du 18^{ème} anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres, S.M. le Roi Mohammed VI est revenu sur les défis propres à l'engagement des jeunes dans la vie politique au Maroc. En effet, il souligne le manque de confiance des jeunes à la classe politique qui pousse les jeunes « à bouder l'engagement politique et la participation aux élections »⁸. Il s'agit d'un constat propre à plusieurs pays de la région MENA. Le rapport de l'OCDE « Les jeunes dans la région : comment les faire participer » précise par exemple que les jeunes de la région font moins confiance au gouvernement que leurs parents. Au Maroc, et selon le sondage du HCP, un tiers de la jeunesse marocaine n'a pas confiance en son gouvernement, 42% de celle-ci concerne le Parlement et 55% les partis politiques. Au niveau local, le manque de confiance envers les autorités locales représenterait 60% des jeunes Marocains et Marocaines⁹.

Le manque de confiance compromet la volonté des citoyens à s'investir dans les politiques publiques¹⁰. Une réponse à ce défi résiderait dans la capacité du gouvernement marocain et du MJS particulièrement à faire preuve de plus de transparence et d'inclusion, ainsi qu'à rendre plus régulièrement des comptes sur sa gestion des affaires publiques et d'améliorer ces capacités de communication et d'écoute des jeunes tout en leur offrant des moyens concrets de participation qui seraient suivis par un dispositif permettant de communiquer autour des résultats des consultations.

Des chiffres récents démontrent un désintérêt des jeunes des pays de l'OCDE de la vie politique. En effet, un jeune sur quatre dans l'OCDE n'est pas du tout intéressé par la politique. La part des 15-29 ans qui déclare cela est plus importante que pour celle de la population totale dans la plupart des pays de l'OCDE.¹¹

Alors que des chiffres précis et récents sur le taux d'abstention des jeunes aux élections au Maroc n'existent pas encore, le taux d'abstention général au Maroc est relativement important, à l'image d'un taux de participation de 43% aux élections législatives d'octobre 2016¹². Le sondage de l'HCP a par ailleurs démontré que seul 1% de la jeunesse marocaine

faisait partie, au moment de l'enquête, d'un parti politique et que 4%¹³ de celle-ci assistait à des réunions politiques ou à des assemblées syndicales. Cela est à l'instar des défis auxquels font face de nombreux pays de l'OCDE et de la région MENA. Il convient de noter cependant que ces formes de participation conventionnelle, telles que le taux de participation électoral, l'adhésion à un parti ou un syndicat seraient bien plus prises en compte que d'autres formes d'engagement (notamment par le biais des nouvelles technologies, sur les réseaux sociaux etc.).

Outre le manque de confiance des jeunes, d'autres raisons expliquent la crise de la jeunesse marocaine actuelle, tel que souligné par les résultats d'une expérience de terrain sur la participation politique des jeunes au Maroc organisée par le Centre Marocain pour la Jeunesse et la Transition Démocratique en partenariat avec le Centre Marocain pour l'Éducation Civique et les Associations au niveau Local. En effet, et malgré les avancées de la Constitution de 2011, la faible participation politique chez les jeunes s'expliquerait également par le faible rôle des médias dans l'incitation des jeunes à la participation politique; l'absence des programmes réalistes propres à la jeunesse; l'image négative des élus chez les jeunes; et l'utilisation des jeunes en tant que sujet de débat et non pas en tant qu'acteur décisionnel.¹⁴

Par ailleurs, les jeunes semblent être sous-représentés dans les organes de l'État, notamment au sein de la haute direction, ainsi qu'au sein du Parlement et cela conformément à une tendance régionale et au sein des pays de l'OCDE. Un quota a été instauré pour les jeunes marocains au Parlement en 2011. Trente sièges sont ainsi réservés aux jeunes de moins de 40 ans. Ces sièges sont ensuite partagés à part égale, soit 15 sièges pour les jeunes hommes et 15 autres pour les jeunes femmes. Ces 30 sièges sont présentés dans une liste nationale appelée liste Jeune qui s'ajoute à la liste Femmes comportant 60 sièges.

ANALYSE

Il est nécessaire d'accroître la sensibilisation de la jeunesse marocaine à l'importance de participer à la vie politique, de voter et de se présenter comme candidat aux élections tant au niveau national que local dès le plus jeune âge. Des initiatives en ce sens ont d'ores et déjà été développées au Maroc avec le soutien de diverses organisations internationales, cependant leur impact reste faible. Il convient également de mettre en place un dialogue sur le rôle de la jeunesse partisane pour un engagement constructif des jeunes dans la vie politique de leur pays.

Par ailleurs, la présence des jeunes Marocains et Marocaines au sein du Parlement, du Conseil consultatif national de la jeunesse et de l'action associative, des instances régionales de la jeunesse, des conseils locaux, ainsi que d'autres instances

8. Texte intégral du discours royal à l'occasion du 18-ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres, 20 août 2017 <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/texte-integral-du-discours-royal-loccasion-de-la-fete-du-trone-0>

9. http://www.hcp.ma/Principaux-passages-de-l-intervention-de-Monsieur-Ahmed-Lahlimi-Alami-Haut-Commissaire-au-Plan_a1021.html

10. Site de l'OCDE <http://www.oecd.org/gov/trust-in-government.htm>

11. Source: OCDE (2017), Panorama de la société 2016: Les indicateurs sociaux de l'OCDE, Editions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/soc_glance-2016-fr.

12. <http://www.maroc.ma/fr/actualites/elections-legislatives-2016>

13. http://www.hcp.ma/Principaux-passages-de-l-intervention-de-Monsieur-Ahmed-Lahlimi-Alami-Haut-Commissaire-au-Plan_a1021.htm

14. IRES (2009) Jeunes et participation politique au Maroc

qui ne soient pas forcément dédiées à la jeunesse permettraient d'encourager la participation politique des jeunes. En effet, permettre aux jeunes d'être des acteurs à part entière de la gestion des affaires nationales et locales, notamment à travers leur présence au sein de telles institutions, encourage grandement leur participation politique.

BONNES PRATIQUES DE PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Aux **États-Unis**, l'initiative « Run for something » (Se porter candidat pour quelque-chose) dirigée par d'anciens chefs de campagne démocrates, encourage les jeunes de la génération Y à se représenter en les sensibilisant par le biais de réseaux en ligne mais également hors ligne. Les jeunes peuvent s'inscrire en ligne et les candidats les plus prometteurs sont invités à participer aux formations qui les préparent à la campagne électorale. L'association aide également les jeunes candidats à mobiliser des fonds et à embaucher du personnel professionnel pour les soutenir tout au long de la campagne.

8. Vers l'intégration d'une perspective jeunesse dans la formulation des politiques et l'élaboration des services publics

DESCRIPTION

Au Maroc, dans la région MENA ainsi que dans les pays de l'OCDE, les manifestations portant sur des demandes d'amélioration des conditions de vie sont souvent menés par des jeunes. Les politiques publiques affectent cette partie de la population sur de nombreux volets : trouver un emploi, un logement décent, fonder une famille ou encore réussir la transition vers la vie adulte. En intégrant la perspective des jeunes dans la conception des politiques et des services publics, et en prenant en compte les divers besoins et priorités des jeunes, les gouvernements peuvent orienter leurs efforts vers des politiques publiques plus adaptées, et évaluer leurs politiques en fonction. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir des données fiables. Il s'agit d'une pratique de bonne gouvernance employée par les pays de l'OCDE se traduisant par un appui sur des informations solides et vérifiables (*evidence-based*) lors de l'élaboration d'une politique publique.

Disposer de données plus spécifiques, régulières et actualisées sur les 15-29 ans (état des lieux, besoins, aspirations ou encore niveau d'engagement dans la vie publique) permet ainsi de mieux orienter les politiques de jeunesse, mais également de valider si les politiques mises en œuvre ont des effets positifs. En effet, établir des statistiques dans les différentes politiques publiques ayant pour cible les 15-29 ans de manière spécifique et encourager des statistiques élaborées et ventilées par tranches d'âge qui soient régulières facilitent une meilleure évaluation de l'impact des dispositifs et la détermination de nouveaux besoins à couvrir si nécessaire. Par ailleurs, les « clauses jeunesse » adoptées dans certains pays de l'OCDE permettant l'anticipation des conséquences des réglementations et textes de lois sur les jeunes et facilitent la mise en place de mécanismes compensatoires.

Au Maroc, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) est un des principaux collecteurs d'informations et statistiques économiques, démographiques et sociales, et dispose d'un observatoire des conditions de vie des ménages ainsi que d'un centre d'études et de recherche démographiques. L'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) effectue quant à lui une évaluation et un suivi transversal des politiques publiques dans le domaine du développement humain sous la forme d'enquêtes et d'études sur lesquelles se fonderont des avis et recommandations en la matière.

ANALYSE

Tout d'abord, il convient de souligner que l'intégration des préoccupations et besoins des jeunes pour la formulation des politiques publiques et l'élaboration des services publics devrait aller au-delà des secteurs classiques concernés par la jeunesse, à savoir le secteur de l'éducation, de l'emploi et de la santé, et couvrir des domaines aussi variés que les transports, les infrastructures et bien d'autres. Ensuite, il convient de revenir sur l'hétérogénéité de la situation des jeunes au Maroc, en fonction des régions, des zones rurales et urbaines, etc.

Concernant les données prenant en compte l'âge des personnes interrogées, une enquête du HCP de 2011 et les enquêtes « CAP Santé » ont déjà entrepris des démarches dans cette optique. Par ailleurs, le HCP conduit également des études sur le taux de chômage et la population rurale en prenant en compte le genre et les groupes d'âges. L'ONDH pourrait également représenter un collaborateur fiable en matière de collecte de données, notamment à travers l'utilisation des informations géo-référencées au niveau régional ou encore des enquêtes « Panel de Ménages » facilitant la contextualisation des situations locales en fonction de critères économiques, sociaux et culturels.

Ainsi, il serait crucial de renforcer le recours par le MJS au niveau central, régional et local aux différents organismes de collecte d'informations et de données et de s'assurer de leur diffusion. Par ailleurs, la création d'un observatoire de la jeunesse ou le recours à des organismes tels que l'Institut National de la Jeunesse et de la Démocratie, ou encore la création de partenariats avec des universités, seraient déterminants dans la mise en œuvre de la SNIJ et des politiques de la jeunesse de manière générale. Le gouvernement marocain pourrait également s'appuyer sur sa riche expérience en matière de budgétisation sensible au genre pour faciliter l'identification du budget national alloué aux actions destinées aux jeunes dans les secteurs concernés et à tous les niveaux de gouvernement. En effet, la budgétisation sensible aux jeunes permet d'examiner les ressources qu'alloue le gouvernement au profit des jeunes femmes et hommes et si ces ressources reflètent adéquatement les besoins des jeunes. Cette budgétisation pourrait ainsi faire profit de la nouvelle nomenclature budgétaire des régions mise en place par le processus de régionalisation avancée.

En plus de la collecte de données et de la budgétisation, d'autres outils et pratiques notamment celles liées à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) et à la gestion des ressources humaines permettent d'élaborer des services plus adaptés aux besoins des jeunes. L'AIR par exemple est une démarche systémique d'évaluation critique des effets positifs et négatifs de la réglementation en projet ou en vigueur, ainsi que des substituts non réglementaires. L'AIR, telle qu'elle est pratiquée auprès des pays de l'OCDE, recouvre toute une série de méthodes. Il s'agit par essence d'un outil favorisant

une approche de l'action publique basée sur les faits. L'OCDE a mis en évidence que l'application de l'AIR dans un cadre bien défini peut, dans un monde complexe et en perpétuelle évolution, permettre aux autorités de mieux veiller à l'efficacité et à l'efficacé de la réglementation. Les pays membres de l'OCDE ont à présent pratiquement tous adopté l'AIR sous une forme ou une autre, mais leur expérience met en lumière les difficultés administratives et techniques rencontrées lors de la mise en œuvre de cette démarche.

BONNES PRATIQUES DE PAYS MEMBRES DE L'OCDE ET DES PAYS MENA

En **Jordanie**, la Commission Nationale des Affaires Familiales a entrepris, en partenariat avec UNICEF et le Conseil national des affaires familiales (National Council for Family Affairs, NCFA), des analyses des budgets de 8 ministères à travers le prisme de l'enfance sur la base d'évaluations pilotes effectuées en 2009. Ces dernières ont concerné le Ministère de la Justice, le Ministère des Affaires Islamiques, le Haut Conseil des Jeunes et le Ministère de l'Habitat.

Au **Québec**, quand un projet d'envergure est présenté au Conseil des Ministres, des mémoires sont présentés auprès du Conseil sur l'impact de ces projets sur la jeunesse. Ces « mémoires » font l'objet d'analyses par le Conseil exécutif et le Secrétariat à la jeunesse peut commenter le mémoire lorsqu'un sujet est jugé important et opportun. En **France**, la signature d'une circulaire a permis d'introduire l'évaluation systématique de l'impact des projets de loi et de textes réglementaires sur la jeunesse. Adossée à chaque projet de texte, cette évaluation permettra d'anticiper précisément les conséquences de ses mesures pour la situation des jeunes, aujourd'hui et dans l'avenir. Si le texte crée des inégalités pénalisant les jeunes générations d'aujourd'hui ou de demain, des mécanismes compensateurs devront être envisagés. Longtemps réclamée par les organisations de jeunesse, cette « clause d'impact » peut fortement contribuer à mettre la situation des jeunes au cœur du travail des services de l'État sur les textes à venir, que ceux-ci soient explicitement dédiés à la jeunesse ou non. Cette avancée permet de renforcer la priorité jeunesse du Gouvernement dans son travail quotidien.

9. Relever le double défi des jeunes femmes au Maroc

DESCRIPTION

Au Maroc, des percées importantes ont été réalisées pour une plus grande égalité hommes-femmes ainsi qu'une autonomisation accrue des femmes. Ceci est dû à la convergence de deux facteurs déterminants : une volonté politique allant vers la mise en place de valeurs inclusives au sein des institutions politiques, et l'engagement et le dynamisme de la société civile. La réforme du Code de la Famille (« Moudawana ») entré en vigueur en 2004, a posé les jalons d'une société soucieuse de garantir l'équité entre l'homme et la femme. De nombreuses initiatives ont par ailleurs vu le jour dans ce cadre. Afin de généraliser l'accès des jeunes filles à tous les niveaux du système d'éducation et réduire l'abandon scolaire, le programme de l'offre scolaire développé par le plan gouvernemental pour l'égalité IKRAM a permis d'élargir l'offre scolaire au niveau de l'éducation de base, à travers la création d'écoles communautaires. Dotées de structures de logement, de restauration et de transport scolaire, ces écoles sont gérées dans un cadre de collaboration par les différents acteurs de la commune. On peut citer également l'Association des femmes chefs d'entreprise (AFEM), créée en 2000, et qui a lancé son centre d'incubation, « Casa pionnière », au siège de l'association et qui a pour objectif d'accompagner des femmes porteuses de projets sur une durée de 2 ans. Cette formule permet d'offrir aux porteuses de projets un local, une structure offrant des services communs à des coûts réduits et une logistique matérielle adaptée tout en leur assurant un programme d'accompagnement dans l'élaboration et la finalisation techniques de leur projet d'entreprise¹⁵.

Dans le cadre de la vie publique, les femmes marocaines ont fait partie de certains gouvernements et cabinets, et ont occupé des positions élevées au sein de partis politiques. Suite aux élections législatives d'octobre 2016, la nouvelle chambre basse du Parlement compte 21% de femmes, soit 81 femmes élues députées sur un total de 395 sièges. Parmi ces députées, 71 ont été désignées par un système de quota et 10 autres ont été élues dans des circonscriptions locales. Ceci montre une légère évolution dans la représentativité des femmes parlementaires au Maroc alors que le Parlement sortant issu des législatives de 2011 comptait 67 députées, soit 17% de femmes¹⁶.

Cependant, la représentation politique des femmes au Maroc de manière générale et des jeunes femmes plus particulièrement demeure relativement faible. Les Marocaines sont en effet parfois limitées dans leur capacité à exercer leurs droits en

tant qu'électrices et candidates compte tenu d'obstacles sociaux, économiques et politiques. Ainsi, le Maroc compterait 16% de femmes cadres intermédiaires et 11% dans la haute direction¹⁷. Si la nouvelle Constitution de 2011 garantit à la femme marocaine l'exercice de plusieurs libertés publiques et lui permet de participer à la vie politique, le manque d'accès à l'information et aux ressources aurait un impact direct sur la capacité d'engagement des jeunes marocaines dans la vie publique. Le taux de chômage chez les femmes de 15-24 ans en 2016 était en effet de 20% tandis que le taux total correspondait à environ 10% au sein de la population active féminine¹⁸. Si les jeunes femmes marocaines représentent 47% de l'enseignement tertiaire, elles ne sont que 26% de la population active ; pour les jeunes hommes ce même chiffre représente ceux qui ne font pas partie de la population active¹⁹. Par ailleurs, bien que le taux d'analphabétisme a diminué, il demeure relativement élevé chez les femmes (environ 38% des femmes marocaines étaient analphabètes en 2015²⁰) et particulièrement dans les zones rurales. Il convient tout de même de constater que le taux d'analphabétisme est considérablement inférieur chez les femmes de 15-24 ans, se limitant à 6.5% en 2015²¹.

ANALYSE

Les jeunes femmes peuvent être confrontées à deux types de discriminations fondées sur leur âge et leur sexe. Par ailleurs, et en plus des discriminations existantes envers les femmes dans l'accès à l'emploi et aux postes de hautes responsabilités au sein du secteur public, les femmes se retrouvent parfois réticentes à intégrer un emploi au vu des normes sociales ou de pressions familiales. Dans les zones urbaines, environ 75% des jeunes hommes non scolarisés travaillent, comparé à 28% seulement des jeunes femmes ; dans les zones rurales, la participation des jeunes femmes au marché du travail est inférieure à 10%²².

Face à ce constat et afin de palier à ces inégalités, il serait important de se concentrer sur l'élimination des stéréotypes de genre afin d'améliorer la perception du public concernant les femmes dans la sphère publique et politique ; puis d'améliorer la visibilité des femmes dans les médias en prenant par exemple les femmes élues en tant que modèles pour les jeunes femmes réticentes à la participation. Par ailleurs, pour permettre aux femmes de participer activement et sans contraintes à la vie publique mais aussi afin de leur permettre d'occuper des postes de responsabilité, il serait nécessaire de formuler des politiques et actions de conciliation entre

17. Version préliminaire du rapport "Evaluation de la participation politique des femmes au Maroc", OCDE, 2016

18. <http://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.FE.ZS?locations=MA>

19. <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/07/female-labor-force-participation.pdf>

20. <http://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.FE.ZS?locations=MA>

21. <http://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.1524.LT.FE.ZS?locations=MA>

22. https://www.unicef.org/morocco/french/FR_Version_du_rapport_30_avril_%28Repaired%29.pdf

15. BILAN GLOBAL 2012-2016 Plan Gouvernemental pour l'Égalité IKRAM Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social, et Promouvoir les Opportunités et la Participation des Jeunes, Région Moyen-Orient Afrique du Nord Département du Développement Durable, Banque Mondiale, 2012

16. <http://www.maroc.ma/fr/actualites/elections-legislatives-2016>

vie professionnelle et vie familiale. Ces initiatives peuvent notamment prendre appui sur les Recommandations du Conseil de l'OCDE de 2015 sur l'Égalité Hommes-Femmes dans la Vie Publique. Celles-ci promeuvent en effet la nécessaire mise en place d'une stratégie à l'échelle du gouvernement pour réformer l'égalité hommes-femmes, de mécanismes solides assurant la responsabilisation et la viabilité des initiatives en ce sens, ainsi que d'outils facilitant la formulation de politiques publiques adaptées. Il est enfin primordial d'améliorer la situation des jeunes femmes dans le milieu rural qui font face à davantage d'obstacles que dans le milieu urbain et cela en offrant des programmes d'éducation et d'alphabétisation dans les régions périphériques du pays afin d'éviter l'abandon scolaire²³.

Une plus grande importance accordée aux besoins spécifiques des jeunes femmes au Maroc serait cruciale, de manière à accroître leur niveau d'engagement public et politique au niveau national ou local, ainsi que leur participation au processus de décisions politiques. Cela pourrait se faire notamment dans le cadre du troisième axe de la SNIJ qui a pour but de promouvoir la participation active des jeunes dans la vie sociale, civique et la participation dans la prise de décision, et qui met également l'accent sur le volet de la participation des jeunes à la vie politique et surtout les jeunes femmes.²⁴ Les foyers féminins pourraient par ailleurs constituer un axe clé dans cette volonté de renforcement de l'engagement des jeunes femmes marocaines dans la vie publique.

BONNES PRATIQUES DE PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Le Réseau des Jeunes pour l'égalité des sexes au **Portugal** (REDE) a mené un projet innovant appelé "De femme à femme" pour aider les jeunes femmes, y compris des minorités ethniques, à participer à la politique. Il avait pour objectifs de former les jeunes femmes des régions par des femmes élues afin qu'elles puissent développer les compétences nécessaires à leur engagement telles que le leadership ou la prise de parole en public²⁵.

23. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, « Counting (on) women in politics Experiences from Morocco & Tunisia UNESCO, Division for Gender Equality (2017), France

24. Présentation du chef du gouvernement de la SNIJ devant le conseil gouvernementale 30 janvier 2014

25. Contamos aqui como foi... Project "From Woman to Woman" - International Women's Day 2010 - Lisbon From Woman to Woman" - Feminist Art Festival - 2010 - Porto



DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Pour plus d'information veuillez contacter :

Mme Karine BADR

Analyste de politiques publiques
et coordinatrice de projet
karine.badr@oecd.org
+ 33 1 45 24 88 23

M. Jean-Jacques HIBLE

Analyste en politiques publiques
jean-jacques.hible@oecd.org
+ 33 1 85 55 60 75